



## Discriminations

### Les femmes se sentent plus discriminées que dix ans auparavant

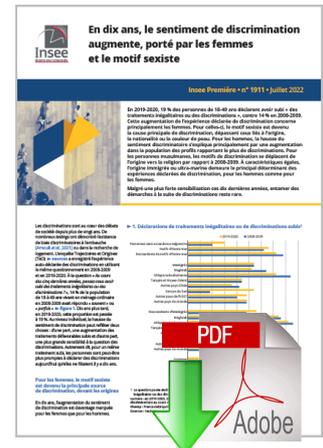
L'enquête « Trajectoires et Origines », coproduite par l'Ined et l'Insee, réalisée en 2019-2020 auprès d'un échantillon d'environ 27 200 personnes, permet d'analyser la perception qu'ont les Français des discriminations pouvant faire obstacle à leur accès aux ressources de la vie sociale (école, travail, logement, services, soins, etc.). Les résultats obtenus peuvent être mis en perspective avec ceux d'une enquête précédente réalisée en 2008-2009. La présente étude porte uniquement sur les 18-49 ans. Elle fait l'objet du n° 1911 de *Insee Première* (juillet 2022, 4 pages) <sup>(1)</sup>.

En 2019-2020, à la question posée « *Au cours des cinq dernières années, pensez-vous avoir subi des traitements inégaux ou des discriminations ?* », 19 % des 18-49 ans ont répondu « *souvent* » ou « *parfois* », contre 14 % en 2008-2009. Au niveau individuel, précisent les auteurs, « *la hausse du sentiment de discrimination peut refléter deux choses : d'une part, une augmentation des traitements défavorables subis et d'autre part, une plus grande sensibilité à la question des discriminations* ». Ainsi, pour une même situation, les 18-49 ans peuvent être plus prompts à déclarer aujourd'hui une discrimination qu'ils ne l'étaient il y a dix ans.

Ceci étant posé, les auteurs observent qu'en dix ans, l'augmentation du sentiment de discrimination est davantage marquée pour les femmes que pour les hommes. En 2019-2020, 21 % des femmes déclarent avoir subi des discriminations, contre 16 % des hommes, alors qu'en 2008-2009, ces proportions étaient relativement proches (14 % contre 13 %). Leur sexe est maintenant la principale source de discrimination pour les femmes déclarant avoir subi des traitements inégaux ou des discriminations au cours des cinq dernières années : 46 %, contre 28 % en 2008-2009, où elles citaient ce motif après l'origine, la nationalité ou la couleur de peau. Pour les hommes, c'est l'origine qui constitue le principal motif de discrimination ressentie (58 % des cas, contre 32 % des femmes en 2019-2020).

Pour les hommes, analysent les auteurs, « *la hausse du sentiment discriminatoire s'explique principalement par une augmentation dans la population des profils rapportant le plus de discriminations* ». En outre, à caractéristiques égales, l'origine immigrée ou ultra-marine demeure le principal déterminant des expériences déclarées de discrimination, pour les femmes comme pour les hommes.

Dans une dernière partie, les auteurs montrent que malgré une plus forte sensibilisation, entamer des démarches à la suite de discriminations reste rare. Les réactions face aux discriminations consistent essentiellement à s'indigner ou contester (38 % des cas), ou à en parler à des proches (46 %). Seules 7 % des personnes ayant déclaré avoir subi une discrimination ont entrepris une démarche auprès d'une association, d'un syndicat ou du Défenseur des droits, et 2 % portent plainte. Les réactions varient en fonction des motifs... mais aussi de sa confiance en l'utilité et l'aboutissement d'une démarche.



(1) – Jérôme Lê, Odile Rouhban, Pierre Tanneau (Insee), Cris Beauchemin, Mathieu Ichou, Patrick Simon (Ined), « En dix ans, le sentiment de discrimination augmente, porté par les femmes et le motif sexiste ».



## 33 % des enfants d'immigrés obtiennent un diplôme du supérieur

Le niveau de diplôme des enfants est globalement plus élevé que celui de leurs parents, mais qu'en est-il plus particulièrement pour les familles de l'immigration ? Dans *Population & Sociétés* n° 602 de juillet-août 2022, Cris Beauchemin, Mathieu Ichou, Patrick Simon (Institut national d'études démographiques – Ined) et l'équipe de l'enquête « Trajectoires et Origines » (Ined / Insee) montrent que la progression au sein des familles est différente selon l'origine géographique et selon le sexe des enfants <sup>(1)</sup>.

D'une façon générale, 33 % des enfants d'immigrés ont un diplôme du supérieur tandis que seuls 5 % de leurs parents ont atteint un tel niveau. C'est spectaculaire, même si le taux est de 43 % pour les descendants de natifs <sup>(2)</sup>. En outre, plus de 70 % des enfants d'immigrés obtiennent un diplôme plus élevé que celui de leurs parents.

Les auteurs distinguent trois profils de familles immigrées :

**1/ Familles originaires du Maghreb et d'Europe du Sud :** alors que moins de 3 % des parents ont un diplôme du supérieur, plus d'un tiers des enfants en possèdent un, d'où un pourcentage élevé d'enfants plus diplômés que leurs parents. Les auteurs expliquent ce résultat par la faible diffusion de l'enseignement supérieur dans les pays d'origine, mais aussi par « *la forte mobilisation des parents immigrés en faveur de la réussite scolaire des enfants* ».

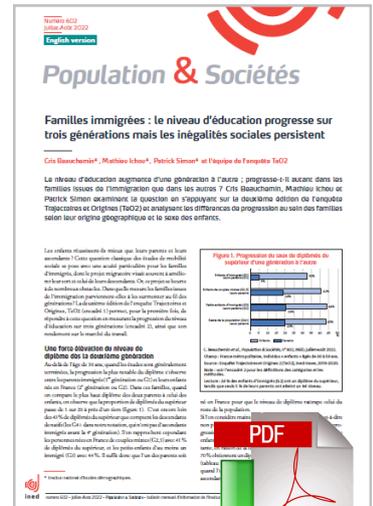
**2/ Familles d'Afrique subsaharienne et d'Asie :** les parents sont plus souvent diplômés du supérieur que les parents natifs, ce qui peut s'expliquer par « *une sélection plus intense des émigrants par rapport à ceux qui restent au*

*pays* ». Dès lors, la marge de progression est plus réduite. Cependant, les enfants d'un ou deux immigrés d'Afrique (hors Maghreb) sont plus souvent diplômés du supérieur (50 %) que les descendants de natifs (43 %), et de même pour les enfants de deux immigrés d'Asie (54 %).

**3/ Familles de Turquie et du Moyen-Orient :** elles combinent un faible taux de diplômés du supérieur chez les parents (5 %) et un taux encore limité chez les enfants (moins de 18 %).

Les auteurs rappellent la plus grande réussite scolaire des filles en France ; cela se vérifie aussi pour les filles d'immigrés, lesquelles dépassent plus souvent que les fils le niveau de diplôme de leurs parents.

En France, 77 % des descendants de natifs accèdent aux professions intermédiaires ou supérieures. Le taux est seulement de 63 % pour les originaires du Maghreb, 67 % pour ceux d'Asie et 71 % pour ceux du reste de l'Afrique. Selon les auteurs, ces écarts s'expliquent en partie par les « *discriminations à l'embauche régulièrement mesurées* ». Aussi concluent-ils : « *La mobilité éducative favorise la mobilité sociale mais ne la garantit pas* ».



### La pensée hebdomadaire

Le pape François ouvre l'accès des femmes « à des responsabilités institutionnelles élevées à la Curie, mais sait bien que s'il leur donnait accès à des fonctions sacramentaires de plein exercice, l'Église exploserait. Il s'en tient donc à de petites réformes, en officialisant le fait qu'elles puissent participer à la célébration du culte comme lectrices ou comme acolytes, en insistant sur le fait que les petites filles peuvent être enfants de chœur. Cela peut sembler modeste. En réalité, c'est plus important qu'il n'y paraît. Cela signifie que les femmes peuvent entrer dans le chœur, l'endroit le plus sacré de l'église, le lieu de célébration de l'eucharistie. Et donc que le corps des femmes n'est pas inapte au sacré. Certains y voient une menace et s'y opposent autant qu'ils peuvent. Le geste de François, si limité soit-il, ouvre une brèche ».

Danièle Hervieu-Léger, sociologue des religions, directrice d'études à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS), « Le catholicisme de demain sera diasporique ou ne sera pas », *Le Monde* du 28 juin 2022.

(1) – « Familles immigrées : le niveau d'éducation progresse sur trois générations mais les inégalités sociales persistent » (4 pages).

(2) – Qui sont nés en France.